

déi Lénk

Motion

1

Luxembourg, le 08 juin 2022

Interpellation au sujet des
inégalités scolaires
Dépôt : Myriam Cecchetti

La Chambre des Députés

- Considérant les efforts déployés par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse dans le développement de l'éducation non-formelle ;
- Considérant que la fréquentation de l'enseignement précoce favorise l'acquisition de compétences cognitives, psychomotrices et linguistiques dès le plus jeune âge ;
- Considérant qu'une scolarisation dès le plus jeune âge participe à une meilleure préparation d'entrée dans l'enseignement fondamental ;
- Considérant que la scolarisation précoce augmente les chances de réussite scolaire et d'apprentissage des langues;
- Considérant que l'offre de scolarisation précoce n'est pas accessible dans toutes les communes;

Invite le gouvernement,

- À concevoir l'enseignement précoce facultatif sur le modèle de l'école à journée continue et non avec des plages mi-temps;
- À concevoir des accueils du matin, de l'après-midi pour cette même offre ;
- À concevoir des cantines scolaires pour les enfants du précoce;
- À inciter et soutenir financièrement les communes à développer l'offre du précoce de sorte à garantir l'accès à l'enseignement précoce sur l'ensemble du territoire ;
- À inciter et soutenir financièrement les communes à développer cette offre d'éducation non-formelle ;
- À effectuer des tests linguistiques avec les élèves du précoce afin de mieux déterminer l'offre linguistique et les critères d'alphabétisation à développer deux années plus tard ;
- À mettre en place des cours d'intégration linguistique pour les parents et la possibilité de soutenir l'apprentissage linguistique des leurs enfants.

Myriam Cecchetti



Nathalie Oberweis

